

*Questions orales*

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, nous sommes particulièrement sensibles aux problèmes des enfants, qui forment la catégorie la plus vulnérable de la société canadienne. Je pense que nous avons beaucoup fait pour eux, mais nous voulons faire encore plus, à différents niveaux.

Sur le chapitre des garderies, je voudrais rappeler à la députée qu'en 1988, nous avons fait une proposition qui a été rejetée par les libéraux au Sénat. Jusqu'à maintenant, nous avons consenti une exemption d'impôt.

Nous étudions actuellement de nouvelles stratégies dans ce domaine en tenant compte des nombreux problèmes qui, depuis 1988, assaillent les enfants, dont la pauvreté et la violence. L'an dernier, nous avons consenti 136 millions de dollars, et nous voulons faire plus.

Par ailleurs, nous devons tenir compte des observations du président du Conseil du Trésor. Nous ne pouvons en faire plus que ce que permet la situation financière du pays.

J'espère que la députée ne me demandera pas d'augmenter les impôts, monsieur le Président.

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, l'article 24 de la Charte de l'ONU garantit aux enfants l'accès à des services de santé. L'article 27 leur assure un niveau de vie suffisant. L'article 28 vise leur droit à l'instruction.

Comment le gouvernement peut-il se conformer à ces articles puisqu'il a désindexé les allocations familiales, plafonné le Régime d'assistance publique du Canada qui finance les services de garderie et réduit les fonds alloués à l'assurance-maladie et à l'enseignement postsecondaire? Comment le gouvernement peut-il respecter ces articles de la Convention de l'ONU?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit, à savoir que nous convenons tous ici que tout ce qui peut être fait pour les enfants devrait l'être. Mais je crois que beaucoup de députés conviendront aussi que cela doit être fait en fonction de notre capacité de payer. Il faut avoir les ressources voulues.

• (1450)

Je suis étonné que ma collègue et son parti ne comprennent pas qu'on ne peut pas dépenser sans compter, comme le faisait l'ancien gouvernement. Il arrive un moment où il faut payer les services qu'on offre et cela prend des ressources. Nous ne cessons de croire, à l'instar de bien des Canadiens, que mieux nous gérons la situation et les ressources financières de notre pays, meilleurs seront les services que nous offrirons aux Canadiens. On ne peut pas ne pas tenir compte des uns et des autres, monsieur le Président.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la sécurité ferroviaire.

À Stewiacke, en Nouvelle-Écosse, une voie ferrée traverse cinq routes. Au cours des années, onze accidents entraînant des pertes de vie et des blessures s'y sont produits. Les habitants du secteur demandent que des barrières soient érigées depuis des années, voire des décennies.

Le ministre pourrait-il nous informer de l'évolution du dossier? Est-ce que des mesures sont prises, pour éliminer cette situation dangereuse?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Je suis heureux que le député ait soulevé cette question. Comme lui, je suis très préoccupé par la sécurité ferroviaire. Mon ministère a été saisi du cas en question et une décision est sur le point d'être prise. Je puis assurer au député qu'il recevra sous peu une réponse favorable.

\* \* \*

**LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, étant donné l'absence de son collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le ministre sait certainement que le Conseil national de recherches du Canada étudie actuellement une proposition visant à établir à Winnipeg l'institut de localisation des défauts de matériel, un très important centre de recherches pour le Canada.

Le conseil d'administration du CNRC s'est réuni, la semaine dernière, pour prendre une décision conditionnelle à une contribution spéciale de sept millions de